



Dossier n°: PU/2024/068

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame PLOMPEN - MARECHAL, domiciliés rue Albert ler 11 bte 2 à 6210 Les Bons Villers.

Le terrain concerné est situé rue Bout Brûlé à 6238 Luttre et est cadastré Luttre (4) section A n° 411 T 26.

Le projet consiste en la démolition de deux garages et la construction d'une habitation unifamiliale.

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme zone 'A1. Aire des constructions en ordre continu' sur le point suivant :

- Recul avant : celui-ci est supérieur à 2m par rapport à l'alignement.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **14 octobre 2024** au **28 octobre 2024** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : le 09/10/2024

A Pont-à-Celles, le 2 octobre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS

Communale de ponta de

Le Bourgnestre,

Pasgal TAVIER